



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 juin 2001

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 12 JUIN 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 26 JUIN 2001

Bassin d'Orage rue Tartifume - acquisition terrain EDF/GDF

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme
Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, M.
Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie
UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, M.
Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique
GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc
THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Rémy LANDAIS donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.
Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT.
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Louis EPPLIN

DELIBERATION D2012362001

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 juin 2001

Urbanisme & Affaires Immobilières

Bassin d'Orage rue Tartifume - acquisition terrain EDF/GDF

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre du projet de création de bassin d'orage entre la rue de Strasbourg et la rue Tartifume, il nous restait à acquérir les parcelles de terrain appartenant à EDF/GDF. Ce dernier a accepté cette transaction aux conditions suivantes, conformes à l'avis des domaines :

Cession à la Ville des parcelles cadastrées section CP

- n° 820 pour une contenance de 13 a 59 ca
- n° 664 pour une contenance de 1 a 84 ca
- n° 821 pour une contenance de 1 a 91 ca

soit au total une superficie de 17 a 34 ca

Cette acquisition aurait lieu moyennant le prix de 388 512 F à charge par la Ville de NIORT de :

- verser une indemnité de remploi d'un montant de 48 851F ;
- édifier une clôture grillagée de 2m de hauteur et pose d'un portail métallique galvanisé d'une largeur de 6m permettant à EDF d'accéder à sa propriété par la rue du Bas Paradis ;
- d'accorder à EDF un droit de passage pour véhicules sur le terrain acquis par la Ville reliant son terrain à la rue du Bas Paradis prolongée.

Par ailleurs, une servitude pour le passage des canalisations reliant le bassin d'orage à la rue Tartifume grèvera la parcelle CP n° 819 restant appartenir à EDF/GDF.

Cette servitude s'exercera sur une largeur de 4 m sur laquelle toute construction sera interdite. Pour cette servitude la Ville versera à titre d'indemnité la somme de 56 000F.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition ci-dessus mentionnée et qui a fait l'objet d'une promesse de vente ;
- autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié à intervenir qui sera dressé par Maître PENOT, notaire à POITIERS ;

Tous les frais relatifs à cette acquisition seront supportés par la Ville de NIORT et imputés sur le Budget Principal - chapitre 908 –fonction 8111 – article 2128.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Gilles FRAPPIER

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS
CENTRE DES IMPÔTS FONCIER
SERVICE DU DOMAINE
171, AVENUE DE PARIS
BP 558
79022 NIORT CEDEX
TÉLÉPHONE : 05.49.08.90.93
TÉLÉCOPIE : 05.49.08.90.72

CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES

AVIS SUR LA VALEUR VENALE

N° 2001/290
Enquêteur :
M. BUTEUX

1. Service consultant : Ville de NIORT
2. Date de la consultation : 4 avril 2001
3. Opération soumise au contrôle : Acquisition de terrains pour la réalisation d'un bassin d'orage.
4. Propriétaire présumé :
EDF - GDF VIENNE ET SÈVRES - 8, rue Marcel Paul à POITIERS

5. Description sommaire de l'immeuble :

Commune de NIORT

Parcelles de terrain sises 37 et 47, rue Tartifume, cadastrées section CP n° 211p, 664 et 343p pour, respectivement, 13a 59ca, 1a 84ca et 1a 91ca.
Soit une emprise globale de 1 734 m².

6. Urbanisme : En zone UEb au POS.
Situées dans un périmètre déclaré d'utilité publique pour la réalisation d'un bassin d'orage.
Certificat d'urbanisme positif en date du 23 juillet 1999.
7. Situation locative : Estimé libre à la vente.

8. INDEMNITE DE DEPOSSESSION :

a. Indemnité principale :

- Valeur globale du terrain : 388 512 F.

b. Indemnités accessoires :

- Indemnité de rempli : - 200 000 F. à 15 % = 30 000 F.
- 188 512 F. à 10 % = 18 851 F.
> Total = 48 851 F.

- Indemnité pour servitude : (Convention de servitude sur le terrain conservé par GDF)

- passage de canalisations sur 440 m² => 56 000 F.

> Total de l'indemnité de dépossession : 493 363 F.